

## « Mon colonel » était généreux

**COMPIÈGNE** Sonia, 41 ans, pleure d'un bout à l'autre de son procès en appel, ce mercredi, devant la cour d'appel d'Amiens. Elle sait qu'elle risque gros : en première instance, en décembre 2015 à Compiègne (Oise), elle avait écopé de deux ans de prison, dont un an avec sursis. Ce qu'on lui reproche : avoir abusé de la faiblesse d'un notable, entre 2011 et 2015, un colonel de l'armée en retraite alors âgé de 90 ans (il est décédé depuis).

### « LA HAUTE BOURGEOISIE DE COMPIÈGNE S'ATTAQUE À UNE PAUVRE FEMME »

Sonia était l'auxiliaire de vie non déclarée du nonagénaire. Sa rémunération « officielle » : 1 200 euros par mois. Seulement, le vieux monsieur, qui vivait chichement avec ses 6 000 euros de pension chaque mois, s'est retrouvé sur la paille. Au point de dépendre des services sociaux pour se nourrir. Dès 2012, les

petits-enfants de l'ancien militaire avaient déposé plainte pour dénoncer la situation.

Connu dans le Compiégnois, le vieil homme a bénéficié entre autres, d'un courrier du maire, Philippe Marini, au procureur de la République, pour l'alerter sur la situation. Mais les expertises étaient sans appel : le colonel avait toute sa tête. « *Je ne suis pas victime d'abus de faiblesse, je sais tout à fait ce que je fais* », a-t-il dit aux enquêteurs en novembre 2012. L'homme couvre Sonia de cadeaux, d'argent... « *C'était presque un ordre ces récompenses, je ne sais pas comment vous expliquer* », dit la prévenue à la barre. Elle dit toujours « *mon colonel* » en parlant du vieil homme, explique qu'elle était sous son influence et pas l'inverse, qu'elle devait constamment être disponible pour lui.

Difficile de savoir quelles sommes

ont été dilapidées, entre 350 000 et 800 000 euros. C'est que la justice a voulu aller très vite dans cette affaire, se passant d'une enquête approfondie menée par un juge d'instruction. Dès qu'en juillet 2015, une expertise a établi que le colonel n'avait plus toute sa tête, Sonia a été interpellée. Et le parquet de Compiègne a décidé de la juger en comparution immédiate. Les juges l'ont envoyée en prison, malgré sa grossesse, après qu'elle a demandé un délai pour préparer sa défense. Il s'agit là d'une « *procédure abjecte* », pour M<sup>e</sup> Paul-Henri Delarue. « *C'est la haute bourgeoisie de Compiègne qui s'attaque à une pauvre femme d'origine maghrébine !* », abonde M<sup>e</sup> Stéphane Diboundje. L'avocat général, lui, réclame la confirmation de la sanction, estimant que Sonia avait trouvé « *un pigeon* ». Les juges rendront leur décision le 26 avril. ■ G.L.